

<https://www.snetap-fsu.fr/Examens-2024-preavis-de-greve-de-l-Elan-commun.html>



Examens 2024 : CFA et CFPPA, préavis de grève de l'Élan commun

- Les Dossiers - Formation adulte - Apprentissage -



Date de mise en ligne : mardi 28 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH90/logo_elan_en_commun_avec_signature-02-3-df1d7.png

A l'attention de :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Objet : préavis de grève de l'Élan commun des agent-es des [CFA](#) et des [CFPPA](#) durant la période des examens

Le 28 mai 2024

Monsieur le Ministre,

L'Élan commun, tout comme le SEA -[UNSA](#) et [FO](#) Agri, dépose un préavis de grève pour tous les agents de CFAA et de CFPPA convoqués aux examens de la session 2023-2024.

Même si nous prenons acte de premières avancées dans les négociations nationales sur les conditions d'emploi des personnels de CFAA et de CFPPA avec une volonté affichée de les améliorer, en revanche pour l'Élan commun elles sont encore timides et avancent à trop petits pas. Cela est sans compter que les parties relatives au temps de travail et la rémunération, en quelque sorte « le nerf de la guerre » ne sont à ce stade toujours pas négociées. Les promesses « du mieux disant » doivent être traduites dans les faits et c'est clairement sur ces deux volets que les agents sont en attente d'actes forts et assumés politiquement.

Or, force est de constater que les tentatives de déroger à la circulaire ministérielle toujours en vigueur (protocole de 1998) sont encore à l'œuvre dans un certain nombre de centres, en dépit des consignes de la [DGER](#), sur fond de négociations avec votre cabinet qui n'ont pas repris depuis l'automne.

Les agents de CFAA et de CFPPA prennent une part active dans cette période d'examens, tout comme leurs homologues des lycées. Tout en reconnaissant l'importance et la nécessité de répondre aux convocations (surveillance, corrections, oraux...), nous exigeons la même reconnaissance s'agissant de leurs conditions de travail.

Par conséquent en appelant les personnels de CFAA et de CFPPA à remplir les mêmes missions et à assurer les mêmes responsabilités que leurs homologues titulaires des lycées, il convient dans les négociations à poursuivre d'appliquer le même principe d'égalité dans le temps et l'organisation du travail comme dans la rémunération des Agents Contractuels sur Budget des centres de formation.

L'Élan commun, comme le SEA-UNSA et FO Agri, attend ainsi que notre Ministère se positionne fermement pour une reconnaissance des fonctions et missions des ACB. Il est important que cela se traduise, comme vous en avez pris l'engagement Monsieur le Ministre, dans les textes à venir, sachant que nous sommes toujours dans l'attente de la part de votre cabinet d'un calendrier de reprise des négociations, afin que celles-ci aboutissent avant la fin de l'année civile.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses et non moins déterminées.